

12472

27/03

2025 A 1505

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES
SCI A.V CAPITAL
Au capital fixe de 1000 Euros
6 Rue Du Maire Paul Baur, 67113 BLAESHEIM
RCS STRASBOURG 941382996

ETABLI ENTRE LES SOUSSIGNES :

LE CEDANT :

SASU AV INVEST au capital de 10000 EUR, RCS 932194004 STRASBOURG, siège social domicilié 32 Allée De La Robertsau, 67000 STRASBOURG, prise en la personne de son représentant légal

L'ACQUEREUR :

Madame SARADESST Joahna née le 28/03/1991 à NANCY (54) de nationalité Française, mariée, domiciliée 6 Rue Maire Paul Baur, 67113 BLAESHEIM.

IL A ETE ARRETE CE QUI SUIVIT :

SASU AV INVEST cède, délègue et transporte en s'obligeant aux garanties ordinaires et de droit en pareille matière à Madame SARADESST Joahna qui accepte, 100 parts sociales, lui appartenant dans le capital de la SCI A.V CAPITAL.

Ce capital social est constitué de 1000 parts sociales égales de 1 euro.

La société a été constituée pour une durée de 99 années entières et consécutives à compter de son immatriculation au RCS de STRASBOURG. Le dépôt des actes de constitution de la société a été fait auprès du greffe du tribunal de commerce de STRASBOURG, suite notamment à la publication légale parue dans une revue agréée.

La société a pour objet : Acquisition, location, vente exceptionnelle, propriété, gestion, administration, mise en valeur de tous biens et droits immobiliers lui appartenant sous réserve du caractère civil de la société.

L'acquéreur aura la propriété des parts sociales présentement cédées à compter de ce jour. Il en aura la jouissance à compter rétroactivement du premier jour de l'exercice social en cours.

Il sera donc substitué aux droits du cédant et aura et exercera à compter dudit jour, tous droits, actions et obligations attachés aux parts sociales cédées. Etant rappelé toutefois que ladite cession ne sera opposable:

- A la société, qu'après accomplissement des formalités de signification dans les conditions de l'article 1690 du code civil.

- Aux tiers, qu'après accomplissement de cette formalité et en outre, qu'après publicité au registre du commerce et des sociétés, selon les textes en vigueur.

La présente cession est faite, consentie et acceptée moyennant le prix principal, forfaitaire et irréductible de 100 euros que le cédant reconnaît avoir reçu de l'acquéreur et dont il lui donne ici quittance.

Aucun titre représentatif des parts sociales n'a été délivré. Conformément aux dispositions des statuts, leur propriété résulte uniquement desdits statuts, des actes modificatifs ultérieurs et des cessions de parts sociales régulièrement consenties.

L'acquéreur déclare parfaitement connaître la situation juridique actuelle de la société et être en possession de tous les éléments et documents établissant ou permettant d'établir l'actif et le passif actuels, de sorte qu'à cet égard, la présente cession est réalisée par celui-ci en toute connaissance de cause, ce qu'il reconnaît ici expressément.

Cette cession de parts sociales est agréée par la collectivité des associés par acte séparé. Pour les besoins de l'enregistrement, il est ici précisé que la société ne relève pas de l'Article 1655 ter du CGI, et la cession ne donne pas jouissance à un quelconque bien immobilier, et n'a pas pour conséquence la dissolution de la société. Tous les frais des présentes et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'oblige à les payer.

Cette société n'est pas à prépondérance immobilière.
Cette cession ne génère pas de plus value.

Fait à BLAESHEIM le 10-03-2025 , en 5 originaux dont un pour l'enregistrement et deux pour le tribunal de commerce.

Signatures du cédant et du cessionnaire :

AV INVEST -
Raman IZOULI

Signature numérique
de AV INVEST - Raman
IZOULI
Date : 2025.03.18
11:56:11 +01'00'

Johanna
Saradesst

Signature numérique
de Johanna Saradesst
Date : 2025.03.18
11:57:08 +01'00'

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
STRASBOURG
Le 27/03/2025 Dossier 2025 00017472, référence 6704P61 2025 A 01505
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros